



Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 09 janvier dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Marché de travaux de création d'un réseau de chaleur - attribution :

La Commune du Dévoluy a lancé une consultation le 8 novembre 2018 pour les travaux de création d'un réseau de chaleur et chaufferie bois au Pré reliant 4 bâtiments communaux. 9 offres ont été reçues. La commission propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes : VRD Lot 1 : EURL STP PISTONO : 68 111,50 € HT ; Maçonnerie - Lot 2 : SARL FIGARELLA ET FILS : 86 200 € HT ;

Etanchéité - Lot 3 : ETS CHAIX SAS : 16 984,45 € HT ; Serrurerie Lot 4 : METALLERIE CHEVALIER : 41 510 € HT ; Production chaleur bois réseaux Lot 5 : AILLIAUD : 189 643,21 € HT. ;

Peinture Lot 6 : SPINELLI : 3 428 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les marchés selon les propositions ; précise que le montant des marchés attribués est de 405 877, 16 € HT et autorise le Maire à signer lesdits marchés.

2- Marché de travaux de Réaménagement de la base de loisirs de Superdévoluy Tranche 2 - attribution : La Commune du Dévoluy a lancé une consultation le 15 novembre 2018 pour la deuxième tranche des travaux de réaménagement de la base de loisirs de

SUPERDEVOLUY avec 3 lots : lot n° 1 d'aménagement paysager – jeux d'eau, lot n° 2 éclairage public et lot n° 3 réseaux de refoulement. 4 offres ont été reçues. La commission propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Variante 2 du groupement EVR/ ROUTIERE DU MIDI/ VORTEX : 598 834,40 € HT ; PSEI (réchauffement de l'eau) pour 1 642 € HT ;

Lot 2 : INEO : 21 464,10 € HT ;

Lot 3 : groupement PELISSARD/ CARATELLI : 224 042,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les marchés selon les propositions ; précise que le montant des marchés attribués est de 845 982,50 € HT et autorise le maire à signer lesdits marchés.

3- Rénovation de l'Eglise de la Cluse - demande de subvention : l'église de la Cluse est inutilisable et fermée au public depuis 2 ans pour des raisons de sécurité. Le cabinet d'architecture BLAY-COULET a réalisé une étude de faisabilité sur la base du projet initié en son temps par l'ancienne commune de la Cluse ; l'opération totale s'élève à 179 000 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement suivant :

département : 23 128 € (acquise)

état (DETR 2019) : 71 600 €

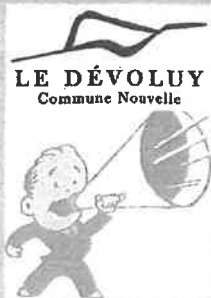
autofinancement : 84 272 € et sollicite une subvention de l'état (DETR).

4- Réaménagement de la base de loisirs de Superdévoluy—tranche 2 : demande de subvention : le projet de réalisation d'une aire de jeux d'eau à Superdévoluy avait été évoqué en 2017 et a amené à décider d'un réaménagement global de la base de loisirs. Le projet a été scindé en deux tranches. La première tranche a commencé en 2018. La deuxième tranche doit être réalisée de façon concomitante avec la fin de la première pour une ouverture à l'été 2019. L'opération relative à cette tranche s'élève à 900 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté ; sollicite les aides financières de la Région et de l'Etat selon le plan de financement présenté :

Région	30 %	270 000 €
Etat (DETR)	40 %	360 000 €
Autofinancement		270 000 €.

5- Espace muséographique : demande de subvention FNADT : considérant qu'il est possible de demander une intervention financière de l'Etat : au titre du FNADT sur la partie scénographie et au titre de la DETR sur la partie bâtiment. Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le plan de financement approuvé par la délibération du 15/11/2018 n° 2018-116, sollicite les aides financières selon le nouveau plan de financement (voir détail sur le site de la Commune : compte-rendu/ conseil municipal).



Le Petit Rapporteur

Page 2

6- Recensement de la population – nomination des agents recenseurs et attribution de l'indemnité de recensement : il aura lieu du 17 janvier au 16 février. le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer pour la réalisation du recensement de la population :

Coordonnateur d'enquête : Sylvie DAMY

Agents recenseurs :

Laurie THOLOMÉ
Evelyne CHAILLOL
Roselyne CHAIX
Delphine SALMON
Aurélie PLAT

Charge le maire de prendre les arrêtés correspondants, et décide de verser aux agents listés ci-dessus une partie de la dotation forfaitaire versée par l'État.

**7- Budget Principal -
Décision modificative N° 5 -
augmentation de crédits -
section de fonctionnement -
chapitres 012 et 013 :**

considérant la nécessité d'augmenter les crédits du chapitre 012 Rémunération du personnel, le Conseil Municipal, décide de procéder aux augmentations de crédits suivantes sur le budget de l'exercice 2018 :

Recettes : remboursement sur rémunération : 32 000 € et
Dépenses : rémunération : 32 000 €.

Convention de déneigement avec le Département – avenant n° 2 :

La commune et le Département ont signé en avril 2013 une convention pour les travaux de viabilité hivernale. Un avenant n° 2 est proposé par le Département avec la modification de l'article 2, la liste des prestations de déneigement est complétée avec l'ajout de la RD desservant les Gicons dont le déneigement en ouverture sera assuré par la commune.

Attribution d'une subvention au CAF Buëch Dévoluy : le Club Alpin Français Buëch Dévoluy organise la course d'alpinisme La Grande Trace qui aura lieu cette année à Superdévoluy et une 2ème journée est prévue pour accueillir une épreuve de la Coupe du Monde de ski d'alpinisme les 2 et 3 février 2019. L'association a sollicité une subvention de 15 000 € et demande qu'elle lui soit versée au plus tôt pour faire face à des dépenses indispensables pour l'organisation. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 15.000 € au CAF Buëch Dévoluy pour l'organisation de ces deux évènements.

Attribution d'une subvention au Collège François Mitterrand de Veynes :

Le collège François Mitterrand de Veynes organise deux voyages scolaires auxquels participent 5 collégiens du Dévoluy. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 150 €.